

Initiatives parlementaires

Le lien entre le CTC, les TCA et le NPD est si étroit qu'il semble parfois impossible de distinguer les uns des autres; est-ce que cela signifie que tous les syndiqués qui paient leur cotisation sont d'accord pour qu'une partie serve au Nouveau Parti démocratique? Je ne pense pas.

Cela signifie-t-il que tous les syndiqués appuient le NPD? Certainement pas. J'ai des syndiqués dans mon exécutif et ils sont furieux que leurs cotisations syndicales servent à subventionner le NPD. Je suis sûr que l'on trouverait la même situation chez certains de mes collègues libéraux et peut-être même chez les indépendants.

En cas de conflit, les syndicats agiront-ils dans l'intérêt de leurs membres ou dans l'intérêt du NPD? Est-ce que toutes les positions du NPD sont dans l'intérêt des syndiqués? Je n'en suis pas certain. Où se placent Bob White, Shirley Carr et Nancy Rich lorsque les intérêts des syndiqués entrent en conflit avec les intérêts du Nouveau Parti démocratique? Je ne sais pas exactement. Je sais que lorsque je travaillais pour le syndicat des enseignants de Nouvelle-Écosse nous estimions que, du fait que nous devions traiter avec le gouvernement, nous devions nous tenir à l'écart de la politique et nous en tenir à ce que nous étions censés faire.

Malheureusement, mes anciens collègues ont oublié cela et se sont, l'an dernier, trouvés mêlés à un différend hautement politique avec le gouvernement de Nouvelle-Écosse qui ne s'est pas terminé dans l'intérêt des enseignants et qui, même, ne reflétait pas nécessairement l'opinion de tous les membres.

• (1140)

En résumé, le message c'est que la négociation collective est fondamentale et essentielle. Lorsque les dirigeants syndicaux oublient pourquoi ils existent, ils ne servent peut-être plus l'objectif premier des membres et ils ne contribuent peut-être plus utilement à la nation.

Les parlementaires sont élus pour gouverner, c'est leur travail. Le travail des syndicats est de veiller aux intérêts de leurs membres.

Je félicite une fois de plus mon collègue d'avoir soumis cette question à la Chambre. J'ai hâte d'entendre ce que mes collègues d'en face auront à dire.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, tout cela était très divertissant, mais il est manifeste que le député de South Shore a déjà été membre de l'ACTRA et qu'il n'a pas oublié ce qu'il y a appris; il se souvient aussi—mais peut-être pas, en fait—que lorsqu'il a travaillé pour la Nova Scotia Teacher's Federation, il n'a évidemment jamais utilisé ce qu'il a appris en travaillant pour les enseignants à des fins personnelles ni pour se faire élire député. Je suis certaine qu'il possédait déjà cette expérience avant même de se mettre au service des travailleurs.

Je trouve vraiment intéressant que lorsqu'il est intervenu au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire portant constitution d'une commission d'enquête indépendante chargée de faire une étude approfondie sur les relations de travail dans les secteurs de compétence fédérale, le député de l'autre côté ait dit que dans ces secteurs, il arrive dans moins de 1 p. 100 des cas que les négociations échouent et que la Chambre doive légiférer pour forcer les syndiqués à retourner au travail.

Lorsqu'on examine les conflits de travail en question, on se rend compte que les syndicats visés représentent 90 p. 100 de l'ensemble des employés des secteurs de compétence fédérale, c'est-à-dire ceux de la Société canadienne des postes, les membres de l'Alliance de la fonction publique, etc.; le député doit donc vouloir parler de 1 p. 100 des syndicats accrédités. Mais je crois que ces quelques dernières années, ce serait plutôt 90 p. 100 des fonctionnaires fédéraux qui ont été forcés de retourner au travail en vertu de lois spéciales.

Il est important, à mon avis, de souligner que selon une étude effectuée par Leo Panitch, de l'Université York, le gouvernement du Canada est celui, parmi les pays membres du G-7, qui a le pire dossier à l'égard de la liberté d'association. J'ai été très intéressée lorsque le député de South Shore, qui siège du côté du gouvernement, a dit être un farouche partisan de la liberté d'association et du droit de grève.

L'OIT, la branche des Nations Unies chargée des relations de travail, a reçu plus de plaintes du Canada que de n'importe quel autre pays membre du G-7. Depuis 1973, le tiers des plaintes qui lui ont été adressées par des syndicats au sujet de violations de la liberté d'association proviennent du Canada.